



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 29/06/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 28 juin 2010
D - 20100329

Aujourd'hui Lundi 28 juin Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h 55), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Dominique DUCASSOU, M. Jean Marc GAUZERE, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES,

***Association des Centres d'Animation et de Quartier de
Bordeaux Centre Saint Pierre. Subvention d'Equipement.
Adoption. Autorisation.***

Mme Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association « CENTRES d'ANIMATION et de QUARTIERS de BORDEAUX» (ACAQ), dont le siège social est situé 11 rue Vilaris à Bordeaux, travaille dans le domaine de l'animation socio culturelle et sportive, sur l'ensemble du territoire communal.

Comme vous le savez, la ville met à disposition de cette association des locaux pour organiser ses activités, notamment, l'immeuble situé 4 rue du Mulet à Bordeaux, abritant le centre d'animation Saint Pierre.

Actuellement l'ACAQ occupe deux des trois corps de bâtiment. Le dernier est en cours de restructuration complète et sera mis à disposition de l'association qui développera sur 250m² de surfaces utiles de nouvelles offres d'activité détaillées comme suit:

- En rez de chaussée : point lecture/écriture et accueil des jeunes
- Au R + 1 : centre d'accueil et de loisirs pour les 6/12 ans
- Au R + 2 : salles de musculation/activités sportives et d'expression corporelle.,

Pour créer ces nouvelles animations, l'ACAQ a besoin d'acheter les mobiliers et les matériels pédagogiques nécessaires.

Ne disposant pas de la totalité du financement, elle a sollicité le concours financier de la Ville de Bordeaux, selon le plan de financement suivant :

Mairie de Bordeaux	35 000,00 €
Association des Centres d'animation et de quartiers de Bordeaux (auto financement)	17 177,20 €
TOTAL	52 177,20 €

Après examen attentif, il nous a paru opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par ce centre d'animation en faveur du développement des activités socio culturelles et sportives en centre ville, et d'octroyer à l'association "CENTRE d'ANIMATION et de QUARTIERS de BORDEAUX" une subvention d'équipement de 35 000,00 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les termes de la convention dont le projet est ci-annexé :
- autoriser monsieur le maire à la signer
- autoriser le versement de la somme de 35 000 euros dont le montant sera imputé sur le budget 2010.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 juin 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Anne BREZILLON
Adjoint au Maire

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION des CENTRES
d'ANIMATION et de QUARTIERS ET LA VILLE DE BORDEAUX
Centre d'animation Saint Pierre,
Achat de mobiliers et de matériels pédagogiques

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

L'association « Centres d'animation et de quartiers » dont le siège social est situé 11 rue Vilaris à Bordeaux, doit procéder à l'achat de mobiliers et matériels pédagogiques nécessaires au fonctionnement des activités qui seront développées dans les nouvelles surfaces mises à sa disposition, dans l'immeuble situé au 4 rue du Mulet à Bordeaux

L'association « Centre d'animation et de quartiers de Bordeaux » qui travaille dans le domaine de l'animation socio culturelle, contribue au développement de l'animation du centre ville.

Ceci préalablement exposé, il a été convenu ce qui suit :

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en Préfecture de la Gironde le

Et

l'association « Centre d'animation et de quartiers de Bordeaux » , représentée par son Président, M. Marc Lajugie habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration du

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre de la restructuration d'un des bâtiments du centre d'animation Saint Pierre, situé 4 rue du Mulet à Bordeaux, l'association « Centre d'animation et de quartiers de Bordeaux » a sollicité la ville pour l'achat de mobiliers et de matériels pédagogiques pour créer de nouvelles activités socio culturelles et sportives.

A cette fin, la ville a décidé d'attribuer une subvention de 35 000 €.

ARTICLE 2 – VERSEMENT DES FONDS

La Ville de Bordeaux procédera au versement des fonds, au prorata, sur production des factures certifiées conformes par le président de l'association " Centre d' Animation et de Quartiers de Bordeaux "

ARTICLE 3 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- ⇒ à l'Hôtel de Ville, sis place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
- ⇒ au 11 rue Vilaris à Bordeaux pour l'association " Centre d'animation et de quartiers "

ARTICLE 4– DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,

Pour l'association " Centre d'Animation et de quartiers
Le Président,

Alain JUPPÉ

Marc LAJUGIE